ENTENTE INTERDÉPARTEMENTALE
DES CAUSSES ET CÉVENNES

Stratégie d'Action à l'International

(S.A.I.) 2023 - 2030

Paysage culturel de l'agropastoralisme méditerranéen
Causses & Cévennes - Patrimoine Mondial

Éditorial

Les Causses et les Cévennes, territoire de plus de 3000 km² situé au sud du Massif Central, ont été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO en 2011, en tant que paysage culturel vivant de l'agropastoralisme méditerranéen. Ils représentent en effet un témoignage exceptionnel de la culture agropastorale plurimillénaire, associée aux pratiques d'élevage extensif traditionnelles.

Créée en 2012 par les 4 Départements parties prenantes, l'Aveyron, le Gard, l'Hérault et la Lozère, l'Entente interdépartementale Causses et Cévennes est la structure gestionnaire du Bien. Elle assure une mission de coordination auprès des gestionnaires locaux et des services de l'État, pour la gestion, la conservation et la valorisation du paysage culturel des Causses et des Cévennes et de son patrimoine.

Le rayonnement international est inscrit dans l'ADN des Biens UNESCO, qui ont par essence une dimension universelle. Pour Causses et Cévennes, une exigence particulière a été formulée par le Comité du patrimoine mondial lors de l'inscription du Bien.

C'est pourquoi le Conseil d'Administration de l'Entente a souhaité que, parallèlement aux travaux de réflexion autour du nouveau plan de gestion 2022-2030, soit élaborée une stratégie d'action à l'international, de manière à répondre de façon plus structurée et plus efficace aux attentes exprimées envers les gestionnaires du Bien Causses et Cévennes par les instances internationales en matière de coopération à l'étranger.
Cette stratégie et la feuille de route associée ont été construites dans le cadre de la réponse à un appel à candidatures portée par l'association Cités Unies France (CUF), via un dispositif d'appui à l'action internationale des collectivités territoriales (DCOL).

Ce document a vocation à être diffusé largement de manière à ce que tous les acteurs engagés dans des projets de coopération internationale, en France, en Europe et à l'étranger, puissent identifier ce territoire singulier et exceptionnel comme partenaire potentiel, sur des thématiques clés que sont l'agropastoralisme, la préservation et la valorisation du patrimoine, le paysage culturel.

Sophie PANTEL
Présidente de l'Entente Interdépartementale des Causses et Cévennes

Fondements

- Inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO en 2011, le Bien Causses et Cévennes a par vocation une dimension universelle, en tant qu'exemple remarquable de paysage culturel de l'agropastoralisme méditerranéen. A ce titre, la mission de conseil de l'ICOMOS pour le Bien Causses et Cévennes a confirmé, en septembre 2013, la recommandation formulée dans la Décision du Comité du Patrimoine mondial relative à l'inscription de ce Bien, consistant à *« poursuivre les travaux engagés au niveau international pour mieux documenter les paysages culturels de l'agro-pastoralisme, afin de promouvoir les propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial d'autres sites qui reflètent des réponses culturelles distinctes et exceptionnelles associées à des variantes du pastoralisme méditerranéen. »*

- Consciente de la portée universelle de cette inscription et des attentes qu'elle suscite, l'Entente interdépartementale Causses et Cévennes (EICC) souhaite réaffirmer son ambition en matière de coopération internationale. En s'appuyant sur les valeurs prônées par l'UNESCO, il s'agit notamment de faciliter les échanges et la capitalisation d'expériences entre le territoire du Bien et d'autres espaces naturels et culturels exceptionnels de par le monde, de conforter et d'enrichir les actions de l'Entente et de ses partenaires sur le territoire, de faire rayonner celui-ci sur la scène internationale tout en le valorisant au niveau local, auprès de publics variés (communauté scientifique, élus, acteurs de l'agro-pastoralisme, prestataires touristiques, habitants, visiteurs).

- Cette distinction de niveau international génère par ailleurs de fréquentes sollicitations de territoires situés au-delà de nos frontières pour des actions de coopération avec l'Entente. Cette demande doit être mise en adéquation avec les capacités de la structure en termes de moyens humains et financiers et répondre aux priorités d'intervention identifiées par l'Entente et ses partenaires.

- C'est ainsi que, dans le cadre du processus d'élaboration du nouveau plan de gestion 2022-2030 du Bien Causses et Cévennes, la nécessité de mieux structurer et de prioriser l'action à l'international de l'Entente, sur ses thématiques clés, a été mise en évidence. Anticiper davantage, se montrer plus proactif dans la recherche et la formalisation de partenariats, sans pour autant renier les logiques d'opportunité, devraient concourir à augmenter notre réactivité, notre efficience et notre cohérence en matière d'action à l'international. Ce faisant, différentes postures ont été identifiées pour l'Entente (relai d'information, facilitatrice, partenaire, chef de file…).

Ces réflexions ont guidé l'Entente dans l'élaboration de sa stratégie d'actions à l'international 2023-2030 au cours du premier semestre 2023.
Cette stratégie d'action opérationnelle doit permettre de mieux piloter, de mieux capitaliser/partager et de mieux évaluer les actions mises en œuvre à l'international par l'Entente en lien avec les enjeux du Bien Causses et Cévennes.

Objectifs, Vision

Dans son rapport de 2013, la mission de conseil de l'ICOMOS engage à *« considérer le Bien du paysage agropastoral des Causses et des Cévennes comme un lieu d'expérimentation pour les politiques de protection et de gestion des paysages agropastoraux en général, y compris ceux qui ne sont pas inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, en tant que lieu expérimental pour une réponse commune au sud-ouest de l'Europe ».*

A travers sa stratégie d'action à l'international, l'Entente interdépartementale Causses et Cévennes souhaite en effet **susciter l'expérimentation :**

- en favorisant les réflexions prospectives et en prenant en compte les enjeux émergents,
- en contribuant à faire du territoire du Bien un lieu privilégié pour l'expérimentation et la recherche.

Cela implique que l'Entente consolide ses collaborations avec les réseaux (régionaux, nationaux, européens et internationaux) de partenaires engagés en coopération internationale, et qu'elle soit en mesure de prendre part à, voire d'initier, des projets de coopération transfrontaliers et internationaux.

Il s'agit de consolider le rôle du territoire Causses et Cévennes dans les échanges avec d'autre pays pratiquant l'agropastoralisme et partageant les mêmes problématiques.

De plus, en favorisant l'ouverture du territoire sur le monde, l'Entente **souhaite conforter et enrichir son action et celle de ses partenaires, en capitalisant et mutualisant les expériences, les expertises et les outils.**

Par ailleurs, en la structurant, en identifiant des priorités et en communiquant davantage, **l'Entente souhaite rendre son action de coopération plus visible et plus lisible**, auprès de sa gouvernance, de ses partenaires, des acteurs et usagers du territoire. Cela contribuera également à mieux valoriser et faire reconnaître l'action menée par les gestionnaires de l'espace.

La **vision** de l'Entente est, qu'à terme, le Bien du paysage agropastoral des Causses et Cévennes soit identifié en France et au-delà comme un territoire singulier et innovant de valorisation et de gestion des paysages agropastoraux, face aux bouleversements en cours à l'échelle mondiale (changement climatique, effondrement de la biodiversité).

Spécificités du Bien

Thématiques-clé

L'Entente souhaite mettre en place sa SAI **en mettant en avant les grandes spécificités du Bien Causses et Cévennes, présentant une dimension universelle, et susceptibles d'être mobilisées dans le cadre de travaux de coopération à l'international :**

- un territoire hyper-rural, de moyenne montagne, à forte dominante agro-pastorale et présentant une grande diversité de systèmes de production. Rares sont aujourd'hui encore les Biens inscrits en tant que paysages culturels agricoles, viticulture mise à part ;
- un paysage culturel vivant et évolutif, support d'un patrimoine d'une valeur universelle exceptionnelle, qu'il soit matériel ou immatériel, et distingué au niveau international par l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial.
- une gouvernance originale et des modalités particulières de concertation avec les acteurs locaux engagés dans la gestion, le développement, la préservation et la valorisation du territoire Causses & Cévennes, Bien atypique de par son étendue (le plus vaste d'Europe).

L'engagement de l'Entente dans des projets de coopération sera conditionné par l'adéquation entre les objectifs du projet et le mandat de l'Entente, c'est à dire les missions de l'équipe et son expertise/expérience au regard de ses **thématiques-clé** que sont **l'agropastoralisme, le patrimoine, le paysage culturel.** Au sein de celles-ci, les travaux pourront se concentrer sur certaines problématiques majeures que sont la prédation, le changement climatique, les politiques agricoles, l'aménagement du territoire (urbanisation, énergies renouvelables, revitalisation du patrimoine, par exemple les terrasses, remobilisation du foncier agricole). Un axe de travail transversal autour des questions de **valorisation, de mise en découverte, d'appropriation et de tourisme durable** est également pertinent.

Valeurs, Postures

L'Entente souhaite déployer sa stratégie d'action à l'international en s'appuyant sur **des valeurs et principes fondamentaux,** qui guideront ses choix stratégiques :

- **Partenariat / Transversalité / Interdisciplinarité :** S'engager dans une plus forte stratégie multi-partenariale constitue un axe fort du nouveau Plan de Gestion du territoire Causses et Cévennes. Les projets de coopération internationale doivent ainsi constituer des lieux et des moments d'échanges et de partage décloisonnés entre acteurs d'horizons variés, au sein du territoire C&C et entre les différents territoires engagés dans le partenariat.

- **Solidarité et réciprocité :** Systématiser la réciprocité dans les actions de coopération implique de co-construire ces dernières pour aboutir à des partenariats équilibrés et respectueux des différentes partie prenantes. L'équité sera recherchée en termes de retombées pour les territoires engagés et de plus-values pour les acteurs locaux, de sorte que les partenaires se confortent et s'enrichissent mutuellement.

- **Transmission :** L'Entente est soucieuse de donner à voir et à comprendre l'héritage de l'agropastoralisme pour tous les types de publics, quelle que soit leur origine. Elle souhaite notamment initier des actions de coopération au bénéfice des jeunes générations.

Par ailleurs, l'action de l'Entente à l'international s'inscrit totalement dans les principes et les valeurs prônés par l'UNESCO qui sont notamment de contribuer à l'édification d'une culture de la paix, au développement durable et au dialogue interculturel par l'éducation, les sciences, la culture, la communication et l'information.

Afin d'atteindre ces objectifs, l'Entente sera amenée, en fonction des projets, à adopter **différents rôles, ou postures**. Ces modes d'intervention sont complémentaires.

- **Relai d'information :** à l'écoute des réseaux nationaux et internationaux par sa présence et sa participation à leurs activités, à l'écoute des sollicitations des institutions, des territoires, des partenaires français et étrangers, à l'écoute des initiatives qui se font jour sur le territoire du Bien Causses et Cévennes, l'Entente améliore le partage d'informations et met en lien des initiatives porteuses pour le territoire.
- **Facilitatrice :** L'Entente met en contact des territoires étrangers désireux d'engager une coopération avec les acteurs du Bien Causses et Cévennes, favorise leur dialogue, joue un rôle d'appui à la préparation, à l'organisation logistique et au suivi des missions et projets.
- **Partenaire associé :** l'Entente met son expérience et son réseau au service de projets de coopération initiés par d'autres partenaires français (acteurs de la recherche ou de l'enseignement supérieur par exemple) et ouvre ainsi le territoire du Bien à leurs initiatives.
- **Leader / chef de file :** l'Entente initie et porte en propre des actions de coopération (partenaire bénéficiaire d'un AAP, par exemple). Pour ce faire, elle mobilise, en sus de ses moyens propres, des financements spécifiques.

Moyens, Axes opérationnels

Afin d'atteindre les objectifs fixés, dans le respect des valeurs établies, la stratégie de coopération et d'action à l'international se décline autour de **4 axes opérationnels :**

AXE 1 - Développer la culture à l'international de la structure (équipe, élus). Se tenir au courant de façon structurée. Repérer les initiatives intéressantes et les événements porteurs

- Se structurer en interne et s'organiser pour repérer les opportunités de coopération et les structures relais
- Expliciter les domaines d'expérience et d'expertise de l'Entente et mener une communication ciblée auprès de partenaires potentiels pour faciliter l'intégration dans des projets
- Faciliter des échanges réguliers d'informations entre acteurs du territoire mobilisés dans la coopération à l'international
- Valoriser et faire connaître les initiatives intéressantes en matière de coopération internationale menées sur le territoire du Bien

AXE 2 - Porter les enjeux de Causses et Cévennes sur la scène internationale, faire rayonner le territoire au sein d'un réseau d'acteurs

- Développer et consolider les réseaux de partenaires clé dans les thématiques cibles
- Participer à l'organisation de rencontres de dimension internationale tels que les Rencontres Internationales des Acteurs de l'Agro-sylvo-pastoralisme Méditerranéen (RIAAM)
- Participer à des événements (séminaires/échanges) européens ou internationaux

AXE 3 - Collaborer pour construire sur notre territoire

- Consolider et développer des collaborations de territoire à territoire (jumelages)
- Contribuer à la construction de politiques innovantes avec des partenaires français, européens, internationaux, dans le cadre de projets d'envergure (AAP)
-

AXE 4 - Faciliter le partage d'expériences avec les acteurs et institutions à l'international

- Renseigner les territoires qui souhaitent bénéficier de l'expérience de l'Entente, solliciter des retours d'expérience des autres territoires sur les thématiques cible de l'Entente
- Recevoir des délégations pour mettre le territoire en partage, organiser des voyages d'étude pour les acteurs de C&C pour apprendre d'autres territoires
- Répondre aux sollicitations extérieures pour ouvrir le territoire à l'expérimentation et à l'action portées par d'autres

Moyens : Pour animer cette stratégie de coopération décentralisée, l'Entente souhaite rechercher et mobiliser, en complément de la dotation annuelle allouée par les 4 Départements parties-prenantes, des moyens dédiés, issus de financements externes (Interreg, Erasmus, Ministère de l'Europe et des affaires étrangères...), et s'appuyer sur des partenariats clés qu'elle cherchera à formaliser dans le cadre de conventions partenariales.

Feuille de route 2023-2027

La Stratégie d'Action Internationale de l'EICC est alignée sur la période de référence du plan de gestion du Bien Causses et Cévennes, 2022-2030. Elle sera déclinée en 2 feuilles de routes. La première se fixe comme horizon la fin de l'Année Internationale du Pastoralisme et des pâturages de 2026, échéance structurante au regard des missions de l'Entente.

Plan d'actions / Stratégie Actions Internationales - Causses & Cévennes / Juin 2023 - mai 2027			
Actions	**Indicateur**	**Cible**	**Priorité**
OS1 : Développer la culture à l'international de la structure (équipe, élus). Se tenir au courant de façon structurée. Repérer les initiatives intéressantes et les événements porteurs (année mondiale du pastoralisme…)			
1.1 - Se structurer en interne et s'organiser pour repérer les opportunités de coopération et les structures relais			
1.1.1 – Élaborer la stratégie d'actions à l'international de l'EICC et l'actualiser en tant que de besoin	Une stratégie finalisée et approuvée	Approbation en 2023	
1.1.2 – Organiser les RH pour la mise en œuvre de la feuille de route : qui fait quoi ?	Fiche organisationnelle « qui fait quoi » constituée	Fiche constituée en 2023	
1.1.3 – Prioriser et organiser les réseaux de veille sur la coopération internationale et/ou Européenne (voir liste des contacts), se constituer un carnet d'adresses	Nombre de réseaux identifiés Carnet d'adresses collectif constitué et alimenté régulièrement Calendrier de veille pour les AAP récurrents constitué	3-5 réseaux pertinents 2023 2023 2023	
1.1.4 – Rapporter et rendre compte des sollicitations et des activités développées par l'équipe	Reporting annuel	1/an en CA et 1/ an en CS	
1.2 – Expliciter les domaines d'expérience et d'expertise de l'Entente et mener une communication ciblée auprès de partenaires potentiels pour faciliter l'intégration dans des projets			
1.2.1 – Capitaliser et mettre à disposition un recueil des richesses/diversité des pratiques et innovations du territoire C&C	Une note de capitalisation	1 à fin 2024, mise à jour chaque année et diffusée	
1.2.2 – Faire valoir les domaines de compétences et d'expérience des agents de l'Entente au service de projets de coopération à l'international	Section spécifique de la note de capitalisation	idem	
1.3 - Faciliter des échanges réguliers d'informations entre acteurs du territoire mobilisés dans la coopération à l'international			
1.3.1 – Identifier les structures engagées dans des projets de coopération internationale sur les thématiques cibles	Une cartographie des acteurs à l'international présent sur le territoire	mise à jour annuelle	
1.3.2 – Échanger avec les structures du territoire engagées dans l'AI sur les thématiques cibles	Nb d'échanges/an	1 à 2 par an	
1.3.3 – Formaliser le cas échéant les partenariats qui apparaissent porteurs	Nb de partenariats formalisés (Conventions/feuille de route)/an	1 par an	
1.4 - Valoriser et faire connaître les initiatives intéressantes en matière de coopération internationale menées sur le territoire du Bien			
1.4.1 – Organiser des réunions/séquences dédiées à l'Action Internationale dans le cadre d'instances existantes (Journées C &C, Conseil d'Administrations, Ambassadeurs, Conseil Scientifique)	Nb de réunions organisées/an	4 par an	
1.4.2 – Inclure l'activité de l'EICC à l'international dans le plan de communication (site internet, newsletter, rapport d'activités…)	Nb de supports/an Nb d'actions de communication sur la SAI/an	3 par an 6 par an	
1.4.3 – Inclure l'activité de l'EICC à l'international dans la programmation culturelle (expositions, animations, publications…)	Nb d'événements auxquels l'AI de l'EICC a été valorisée/an	1-2 par an	
OS2 : Porter les enjeux de Causses et Cévennes sur la scène internationale, faire rayonner le territoire au sein d'un réseau d'acteurs			
2.1 - Développer et consolider les réseaux de partenaires clé dans les thématiques cibles			
2.1.1 – Se donner les moyens financiers/humains/techniques d'adhérer à des réseaux clé	Nb d'adhésion à des réseaux clés sur la période 2023-2027	3	
2.1.2 – Identifier et participer régulièrement aux réseaux pertinents au regard de nos thématiques cible	Nb de réseaux pertinents auxquels l'Entente participe et contribue sur la période 2023-2027	5	
2.1.3 – Formaliser des conventions de partenariats avec les partenaires essentiels (Montpellier SupAgro, CIHEAM, CEN…)	Nb de partenariats formalisés (Conventions/feuille de route)	3 d'ici fin 2024	
2.2 - Participer à l'organisation de rencontres de dimension internationale / RIAAM			
2.2.1 – Identifier les partenaires avec lesquels relancer l'organisation de Rencontres internationales des acteurs de l'agropastoralisme méditerranéen	Les partenaires sont identifiés courant 2024	Au moins 3	
2.2.2 – Organiser une Rencontre Internationale fédérant les acteurs du territoire et des partenaires à l'international	Une RIAAM sur la période 2023-2027	Au moins 1	
2.2.3 – Investir dans la préparation d'événements et de contributions dans le cadre de l'année internationale du pastoralisme 2026	Nb d'événements auxquels l'EICC est associée sur la période 2023-2027 Nb d'événements portés par l'EICC sur la période 2023-2027	2-3 1-2	
2.3 - Participer à des événements (séminaires/échanges) européens ou internationaux			
2.3.1 – Repérer et organiser la participation de C&C à des rencontres stratégiques (ex : SERAM organisée par le CORAM)	Nb de participations à des séminaires Européens ou internationaux sur la période 2023-2027	Au moins 3	
OS3 : Collaborer pour construire sur notre territoire (Posture : Entente leader ou partenaire bénéficiaire)			
3.1 - Consolider et développer des collaborations de territoire à territoire (jumelages)			
3.1.1 – Maintenir le dynamisme et l'animation du Jumelage avec l'Andorre	Nb d'échanges et voyages d'étude entre les deux territoires sur la période 2023-2027	4-6	
3.1.2 – Préciser les ambitions et les objectifs attendus du jumelage avec le site du Karst du Libo (Chine)	Le contenu du partenariat entre les deux territoires est précisé conjointement	d'ici 2027	
3.2 - Contribuer à la construction de politiques innovantes avec des partenaires français, européens, internationaux, dans le cadre de projets d'envergure (AAP)			
3.2.1 – Répondre à des AAP (et/ou projet de R&A) en tant que partenaire bénéficiaire en priorité sur l'arc méditerranéen	Projet d'envergure mené en tant que partenaire bénéficiaire sur la période 2023-2027	1	
OS 4 : Faciliter les partage d'expérience avec les acteurs et institutions à l'international (Posture : Entente facilitatrice)			
4.1 - Renseigner les territoires qui souhaitent bénéficier de l'expérience de l'Entente, solliciter des retours d'expérience des autres territoires sur les thématiques cibles de l'Entente			
4.1.1 – Renseigner les territoires étrangers	Nb de sollicitations auxquelles l'Entente a répondu/an	2 par an	
4.1.2 – Solliciter des retours d'expérience de territoires à l'international	Nb de retours d'expérience sollicités par l'Entente/an	1 par an	
4.2 - Recevoir des délégations pour mettre le territoire en partage, organiser des voyages d'études pour les acteurs de C&C pour apprendre d'autres territoires			
4.2.1 – Accueillir des délégations étrangères	Nb de délégations étrangères reçues / an	1 à 2 par an	
4.2.2 – Organiser des voyages d'étude pour les acteurs de Causses et Cévennes	Nb de voyages d'étude (co-)organisés par l'Entente sur la période 2023-2027	2 à 3	
4.3 – Répondre aux sollicitations extérieures pour ouvrir le territoire à l'expérimentation et à l'action portées par d'autres			
4.3.1 – Participer à des projets (développement / R&D) en tant que partenaire associé, avec le territoire et ses acteurs	Nb de projets sur la période 2023-2027	Au moins 1	

Priorité 1
2

Photos documents :

Pages 1 et 10 : Irlande Burren - Troupeau bovin (Projet HNV Link)
Page 2 : Chine - Cité interdite (Voyage jumelage Karst de Libo).
Page 3 : Andorre - Vall del Madriu Perafita Claror (Jumelage)
Page 4 : Délégation Turque en Occitanie en 2022.
Page 5 : Projet Live on the karst en Cévennes
Page 6 : Signature du jumelage en Andorre - 2019
Page 7 : Karst de Libo en Chine
Page 8 : Irlande Burren